

Délibération n° 2016-23
Conseil d'administration du 29 juin 2016

Objet : Financement de l'analyse qualitative de trois actions financées par le Fonds national de prévention de la CNRACL et de l'élaboration d'une méthode d'évaluation qualitative d'actions de prévention

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Le programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention de la CNRACL, adopté par le conseil d'administration en date du 27 septembre 2013, a pour objectif, dans son orientation 2, d'évaluer pour mieux comprendre et adapter.

Le dispositif global relatif à l'analyse qualitative d'actions de prévention subventionnées par le Fonds national de prévention de la CNRACL, a été présenté à la session du conseil d'administration de décembre 2015.

Après l'analyse d'une première opération, il est souhaitable d'étendre l'expérimentation de la méthode à trois autres actions compte tenu de leur multiplicité et de leur diversité afin d'élaborer un guide d'analyse adapté aux projets de prévention des risques professionnels ; il est proposé de réaliser ces travaux avec l'appui de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Vu l'article 31 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 relatif à la création et à la gestion du Fonds national de prévention de la CNRACL,

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du Conseil d'administration relatives à la gestion du FNP,

Vu la délibération n°2013-63 du 27 septembre 2013 par laquelle le conseil d'administration a adopté le programme d'actions du FNP 2014-2017,

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 29 juin 2016,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide d'autoriser le service gestionnaire à recourir à un prestataire externe, dans la limite d'un coût de 27 000 € TTC afin de réaliser l'évaluation qualitative de trois opérations et de produire un guide méthodologique adapté aux actions de prévention.

Bordeaux, le 29 juin 2016
Le secrétaire administratif du conseil par intérim



Jean-Pierre Etcheberry